

2020/0062

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le sept septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.CHRETIEN.WERY.BAROCHE.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.DELTOUR.CAFFIAU.STALLA.WAUCHEUL.

Absente ayant donné pouvoir : Mme DELPLANQUE-GABET à M. BAROCHE.

Absent excusé : M. RAVIDAT.

Absent : Mme CUVILLIER-BOUILLON et M. CHALDAUREILLE.

Annule et remplace la délibération n° 2020/0054.

Objet : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire signale aux membres de l'assemblée que suite à l'installation de l'équipe municipale, lors de la séance en date du 04 juillet 2020, un règlement intérieur fixant les règles précises du fonctionnement du conseil municipal doit être établi dans un délai de 6 mois qui suit l'installation des membres de l'assemblée.

Le modèle de règlement a été adressé avec la convocation du présent conseil municipal à chaque membre de l'assemblée.

Ce règlement intérieur doit être adopté par les membres du conseil municipal.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec 14 voix pour et 2 abstentions,

Approuve le règlement intérieur du conseil municipal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 11 SEP. 2020

Le Maire,

